

Carreleur

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2015ID008S1263

Organisme responsable et
contact

AFPA ACCES A L' EMPLOI
Laurence BOUSSARD
06.71.38.21.70
laurence.boussard@afpa.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Information collective
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2
européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir et valider les compétences requises pour exercer le métier de carreleur, conformément au référentiel du titre professionnel.

Contenu et modalités d'organisation

Non renseigné

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel carreleur - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

ROME 42231 : Poseur de revêtements rigides FORMACODE 22440 carrelage mosaïque

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00020788	du 06/06/2016 au 10/11/2016	BAYONNE (64)	AFPA BAYONNE		Non éligible	
00024998	du 14/11/2016 au 14/04/2017	Anglet (64)	COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE- FCMB 64		Non éligible	
00039772	du 10/04/2017 au 22/09/2017	BAYONNE (64)	AFPA BAYONNE		Non éligible	

00039774

du 13/11/2017 au
13/04/2018

Anglet (64)

COMPAGNONS DU
TOUR DE FRANCE-
FCMB 64

Non
éligible

FPC

00074653

du 23/04/2018 au
28/09/2018

BAYONNE
(64)

AFPA BAYONNE

Non
éligible

FPC

00074654

du 15/10/2018 au
15/03/2019

Anglet (64)

COMPAGNONS DU
TOUR DE FRANCE-
FCMB 64

Non
éligible

FPC

00090507

du 12/11/2018 au
19/04/2019

BAYONNE
(64)

AFPA BAYONNE

Non
éligible

FPC

00120560

du 07/01/2019 au
26/05/2019

ANGLET (64)

COMPAGNONS DU
TOUR DE FRANCE-
FCMB 64

Non
éligible

FPC